



Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le

24 MARS 2026

ID : 033-213302078-20260321-DELIB202628-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 MARS 2026

DELIBERATION 2026.28 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	17 MARS 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	21 MARS 2026
Conseillers présents	28	Heure de la séance	11H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	1	Secrétaire de séance	M Lucas BEAURAIN Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
GLIZE Caroline 1 ^{er} Adjointe	X			
VEYSSIERE André, Adjoint	X			
CARRERE Sophie, Adjointe	X			
Massy Joel, Adjoint	X			
RICHEFORT Julie, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
SARRAUTE Valérie, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CARO Chantal, CM	X			
SIMON Eric, CM	X			
CHEDEVILLE Maud, CM	X			
BRARD Philippe, CM		X		Mme Caroline GLIZE
GUIBERT Aïnhua, CM	X			
FABERES Denis, CM	X			
BANYMANDHUB Sarah, CM	X			
GUEGAN Malo, CM	X			
LEBRUN Estelle, CM	X			
LAGENEBRE Olivier, CM	X			
JESSON Yasmina, CM	X			
BEAURAIN Lucas, CM	X			
PIERRE Julia, CM	X			
De NARDI Jean-Paul, CM	X			
SICARD Hélène, CM	X			
MONTAUBAN Frédéric, CM	X			
VENEZIA Monique, CM	X			
JOURDAN François, CM	X			

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.frwww.izon.fr

Délibération n° 2026.28

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal N°2019-53 en date du 21 novembre 2019 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

✓ Vote : 29 Pour 0 Contre 0 Abstention

DESIGNE :

- Monsieur Laurent de Launay, Maire en qualité de titulaire ;
- Madame Maud Chedeville, en qualité de suppléante pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Publiée le

Fait à Izon, le 21 mars 2026

Le Secrétaire de séance,



Lucas BEURAIN

Le Maire,




Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,
*informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr